



PROCES-VERBAL

réunion n° 9

Salle ADEPS à Jambes

Les membres présents, Fabrice APPELS (HAI), Jean-Marie BELLEFROID (LGE), Paul GROOS (LUX), Gérard TRAUSCH (NAM), Pierre VANCABEKE (BBW) ainsi que Jean-Pierre DELCHEF (président CA AWBB) et Jean-Claude VANDEPUT (procureur invité en tant qu'expert) membres invités débattent des points suivants.

P.V. de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité

1. Commentaires sur l'AG du samedi 20 mars à Namur

- Méthode de travail ?** Les membres font un tour de table pour trouver une solution face aux difficultés ressenties lors de la dernière AG. La C.L. souhaite que les interventions, lors des assemblées générales, permettent un éclaircissement, mais qu'en aucun cas, elles ne provoquent une totale renégociation. La CL s'interroge sur le sens de l'intervention de certains parlementaires et rappelle que les parlementaires sont les représentants DES CLUBS et sont invités aussi, à rester attentifs aux souhaits émis par les CP.
- Application du PA 29** (délais pour dépôt amendements) : Tout en évoquant la liberté de parole, une discipline au sein des groupes se doit d'être appliquée et, sauf cas d'urgence, il serait souhaitable d'éviter la présentation d'amendements en séance de l'AG.
- Il est jugé nécessaire d'apporter une motivation pour les modifications non reprises.
- Agenda des réunions de la CL : les dates de réunions seront, de préférence, antérieures à celles des réunions des groupes parlementaires provinciaux.

2. Mandat donné par l'AG à la Commission Législative

- Le PC 74.5 a été voté sur le fond, mais nécessite une précision pour la notion de 3 décisions distinctes. La CL s'accorde pour proposer le texte suivant : « *Toute équipe ayant déclaré ou ayant été sanctionnée d'un forfait, par trois (3) décisions distinctes et pour 3 rencontres de championnat successives, se verra appliquer le forfait général, sauf dans les cas prévus aux points 4 du présent article* »
- Modifications approuvées au ROI : le toilettage et les mises à jour des documents à faire paraître sur le site au 1^{er} juillet seront finalisés lors de la réunion du 19 mai prochain.

3. Préparation de la 3^{ème} AG de la saison (samedi 12 juin 2010)

- Articles à (re)formuler pour l'AG de juin, suite au report demandé par la dernière AG.
 - PA 70.E : structures pour les Départements Communication et Egalité des chances (textes seront transmis par JPD)
 - PC 59§9 (site internet) : reste à préciser
 - PC 93 (joueurs et entraîneurs sélectionnés) : JPD insiste sur le fait que la proposition répond aux desiderata de la commission de formation qui n'envisage pas de « sélection » sans « présélection »
 - PJ 4 (avis d'un expert) : Monsieur Vandeput considère que certaines conditions d'éligibilité sont requises pour poser sa candidature dans un organe judiciaire. Il estime logique qu'il appartient au CDA de pouvoir décider de nommer un membre, après un avis de la commission formée d'un procureur, du président de l'organe judiciaire concerné et du président du groupe parlementaire de la province concernée.
 - PM 12 : la CL s'accorde pour dire que les montants des indemnités de formation doivent être revalorisés. Les modalités seront revues ultérieurement en fonction de l'aspect informatique qui doit pouvoir associer anciens et nouveaux montants pour un même joueur.
- Etude des articles déposés par le CDA
 - PC 35 (licence technique de coach animateur)
 - PC 56.1.2. (organisation compétitions jeunes, structures dames)
- Réduction de l'indemnité des arbitres de niveau 1 (U12) : une solution (liée aux montants des indemnités reprises dans la nouvelle convention avec la BRA) est attendue pour la prochaine réunion de la CL.
- Fixation de l'amende si pas d'équipe de jeunes filles pour les équipes P1D : proposition sera faite par le CDA.

4. Echanges de point de vue / questions des provinces

1. BBW (problème envoi rapport d'arbitre) : le procureur confirme que si le rapport est renvoyé par mail, il y a un accusé de réception ; si envoi par courrier, le SG renvoie à l'arbitre une enveloppe qui, reçue, est une preuve de l'envoi du document.
2. HAI (PJ 27 – compétence organe judiciaire) : précision jugée indispensable
3. LUX (réflexion sur PC 73.4 ... par rapport à la caisse de compensation) : l'article devra être revu, dans son entièreté, pour apporter certaines précisions quant à la bonne compréhension de certaines modalités.
4. LUX (TTA PC 73 ... terminologie) : sera corrigé.

5. Divers

1. Correspondance(s) :
 - Blesgen Guido (R2M > aspect financier : indemnités arbitrage, droit inscription, licence collective) : ce point sera finalisé pour la prochaine réunion par le CDA.
2. Utilisation Skype : le président Delchef se fait insistant pour que la Commission Législative puisse utiliser ce mode de communication.

■ Réunion clôturée à 13h15

■ **Prochaine réunion : le mercredi 19 mai 2010 (14h00)** sauf imprévus motivés par l'actualité.
Pour la Commission Législative : **Fabrice Appels (Président) – Paul Groos (Secrétaire)**